

ORGANISATION DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LA ROCHE
Plan de reprise du 27 Mai au 10 juillet 2020
informations complémentaires - crise sanitaire COVID-19

MESURES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES USAGERS DU CPH
(CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX, JUSTICIABLES ET LEURS CONSEILS)

Les mesures décidées dans le précédent plan de reprise sont reconduites : il convient donc de s'y reporter (joint aux convocations). Seules les modifications sont précisées ci-dessous

- A compter du 27 mai 2020 et jusqu'au 10 juillet 2020

1- Les audiences de conciliation et d'orientation

- L'audience du jeudi 28 mai 2020 est reportée sur le mois de juin et juillet 2020. Le greffe fera parvenir les nouvelles convocations dans les prochains jours.
- A partir du lundi 2 juin 2020, les audiences du bureau de conciliation et d'orientation reprennent mais, en raison de la configuration des locaux, elles se tiendront dans la grande salle d'audience. Le greffe fera parvenir les nouvelles convocations dans les prochains jours pour leur préciser leur nouvelle heure de convocation.

2- Les audiences de référés et de bureau de jugement

- Afin d'éviter la manipulation des dossiers par plusieurs personnes, il est conseillé de déposer les conclusions et pièces en double exemplaire.

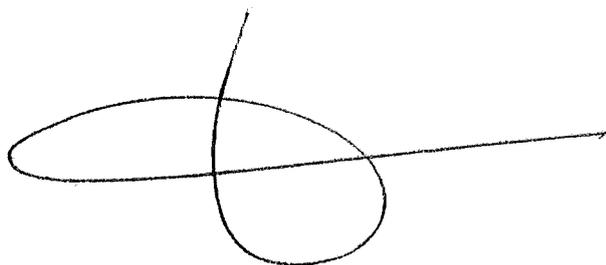
3- Les audiences de départage

Elles se tiendront à composition restreinte (le juge départiteur, un conseiller employeur et un conseiller salarié).

- La reprise de l'activité normale du Conseil de Prud'hommes nécessite la bonne volonté et le civisme de tous. Nous savons pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

Fait à La roche sur Yon
Le 19 Mai 2020

Madame Laurence TERRIEN CORBINEAU
Vice-Présidente du Conseil de Prud'hommes



Madame Yannick BECOT
Présidente du Conseil de Prud'hommes

